

RCS : AURILLAC
Code greffe : 1501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00278
Numéro SIREN : 833 841 802
Nom ou dénomination : 2B MOTO

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002378

Comptes annuels

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

EURL 2B MOTO

13 Allée Georges Pompidou
15000 AURILLAC
Tél. 0471639090

APE : 4540Z

Siret : 83384180200014

2bmoto15@gmail.com

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail.

Sommaire

Comptes annuels et annexes

Comptes annuels	2
2050 - Bilan Actif	3
2051 - Bilan Passif avant répartition	4
2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste	5
2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)	6
2054 - Immobilisations	7
2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	8
2055 - Amortissements	9
2056 - Provisions inscrites au bilan	10
2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	11
2058A - Détermination du résultat fiscal	12
2058B - Déficit, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	15
2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	16
2059A - Détermination des plus ou moins values	17
2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	18
2059C - Suivi des moins-values à long terme	19
2059D - Affectation des plus values à long terme	20
2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	21
Annexes	22

Comptes annuels

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

Désignation de l'entreprise : EURL 2B MOTO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise : 13 Allée Georges Pompidou 15000 AURILLAC		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 8 3 3 8 4 1 8 0 2 0 0 0 1 4			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	180 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 829
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	20 130
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*		BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	203 959	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	454 902
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 928
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	34 506	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 583	
	TOTAL (III)	CJ	CK	501 920	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	705 879	IA	17 595
Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL 2B MOTO		Néant <input type="checkbox"/> *			
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	232 920		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	2 722		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	42 165		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	37 271		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	315 079		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	84 355		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	565		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	234 466		
	Dettes fiscales et sociales			DY	44 624		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	9 193		
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	373 205			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	688 284			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
			Ecart de réévaluation libre		ID		
			Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	348 820		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	50 000		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 2B MOTO										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	180 000	KE		KF			
	TOTAL I + II												
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	3 200	KT		KU	629
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	12 800	KW		KX	1 712	
		Matériel de transport *					KY	4 500	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	552	LC		LD	565	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	21 052	LO		LP	2 907		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V				
TOTAL IV					LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	201 052	ØH		ØJ	2 907			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	180 000	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	3 829	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	14 512	MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	4 500	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	1 117	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG	23 959	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	203 959	ØM		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le . 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL 2B MOTO

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE. . -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.. =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL 2B MOTO</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 838	QA	352	QB		QC	3 191					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	5 760	QE	1 393	QF		QG	7 153					
	Matériel de transport		QH	4 500	QI		QJ		QK	4 500					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	387	QM	110	QN		QO	498					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	13 486	QV	1 856	QW		QX	15 343					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØX	13 486	ØP	1 856	ØQ		ØR	15 343					
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
	Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO		
TOTAL III	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL 2B MOTONéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	11 138	6P	2 252	6R	11 138	6S	2 252
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	11 138	TY	2 252	TZ	11 138	UA	2 252
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	11 138	UB	2 252	UC	11 138	UD	2 252
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	2 252	UF	11 138			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement consultée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	3 011		3 011				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 717		5 717				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 199		1 199					
	Charges constatées d'avance		VS	2 583		2 583					
	TOTAUX			VT	12 511	VU	12 511	VV			
RENOVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	50 000		50 000					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	34 355		9 970		24 385			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	234 466		234 466						
Personnel et comptes rattachés		8C	11 784		11 784						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 216		6 216						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	26 623		26 623					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	565		565						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 193		9 193						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	373 205	VZ	348 820		24 385			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	391	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	9 938	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : EURL 2B MOTO		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	37 271		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	6 757	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				
			- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR 44 028		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							
bénéfice (I moins II)				XI	44 028		
déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	44 028		

Désignation de l'entreprise EURL 2B MOTO		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>EURL 2B MOTO</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(2 910)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale	ZB	2 219			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	47 295		— Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	0F	44 384		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau		ZG	42 165			
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	44 384			
					TOTAL II						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIENES	— Sous-traitance							YT	858		
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	18 264		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	910		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	7 056		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	165		ST	37 341		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	64 430	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	2 435		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	412		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	2 847	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	22 324		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	133 555		
DIVERS	— Montant brut des salaires *							0B	53 978		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL	
					Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO	
					Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 2B MOTO Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 2B MOTO Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL 2B MOTO					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N									
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme							
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1								
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2								
TOTAL (lignes 1 et 2)	3								
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4							
		5							
TOTAL (lignes 4 et 5)	6								
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7								
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)									
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>EURL 2B MOTO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01/01/2022</u> et clos le : <u>31/12/2022</u> Durée en nombre de mois		<u>12</u>
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	5
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 356 498
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	7
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 356 505
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	6 950
Variation positive des stocks	OD	236 292
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	124
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	243 366
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	1 421 594
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	35 570
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	982
TOTAL 3	OJ	1 458 147
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 141 724
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	141 724
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 356 505
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	/ / / / / / / / / /

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Comptes annuels

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexes

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	180 000			180 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	180 000			180 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 200	629		3 829
- Installations générales, agencements aménagements divers	12 800	1 712		14 512
- Matériel de transport	4 500			4 500
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	552	566		1 118
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	21 052	2 907		23 959
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	201 052	2 907		203 959

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	180 000
Total	180 000

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 839	353		3 192
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 760	1 393		7 153
- Matériel de transport	4 500			4 500
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	388	111		499
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	13 487	1 857		15 344
ACTIF IMMOBILISE	13 487	1 857		15 344

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 511 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	9 928	9 928	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 583	2 583	
Total	12 511	12 511	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 232 920,00 euros décomposé en 3 882 titres d'une valeur nominale de 60,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 373 205 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	50 000	50 000		
- à plus de 1 an à l'origine	34 356	9 971	24 385	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 466	234 466		
Dettes fiscales et sociales	44 624	44 624		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 759	9 759		
Produits constatés d'avance				
Total	373 205	348 820	24 385	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	9 939			
(**) Dont envers les associés	566			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 391 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	1 712
CONGES A PAYER	6 321
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	822
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY	9 194
Total	18 049

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	2 583		
Total	2 583		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	34 612		34 612
Ventes de marchandises	1 311 448		1 311 448
Produits des activités annexes	10 438		10 438
TOTAL	1 356 498		1 356 498

2B MOTO
Société à responsabilité limitée
au capital de 232 920 euros
Siège social : 13 allée Georges Pompidou
15000 AURILLAC
833 841 802 RCS AURILLAC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 37 271,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	37 271,97 euros
A la réserve légale	1 863,60 euros
Solde	----- 35 408,37 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	42 165,08 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	77 573,45 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 77 573,45 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

